



## Règlement Intérieur du STADE CLERMONTAIS NATATION Saison 2015-2016

ATTENTION: BONNET DE BAIN OBLIGATOIRE

### Article 01 : Les conditions de l'inscription

Pour s'inscrire au Stade Clermontois Natation l'adhérent est tenu de fournir :

- Un certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique de la natation,
- Le paiement complet du montant de l'adhésion,
- Un exemplaire du règlement intérieur signé après en avoir pris connaissance,
- Le dossier d'inscription dûment rempli,
- la fiche de renseignements et assurance FFN pour les adhérents concernés,
- 1 photo d'identité.

ATTENTION : AUCUN DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET NE SERA ACCEPTE !

Pour les nouvelles inscriptions, un test de niveau sera effectué lors des périodes d'inscription ou lors des premières séances.

Dans le cas d'une *adhésion Stagiaire*, l'adhérent doit obtenir l'accord du directeur technique. Il devra s'acquitter des droits de licence qui seront acquis au club, et déposera un chèque de caution du montant de la cotisation restante correspondant à l'activité choisie. Cette caution lui sera remboursée en fin d'année si son stage s'est déroulé conformément aux conditions préétablies.

### Article 02 : Les dispositions particulières d'un renouvellement

L'adhérent qui se réinscrit au club lors des sessions de renouvellement est prioritaire sur un nouvel adhérent.

### Article 03 : La cotisation

La cotisation annuelle pour la saison sportive 2016/2017 est fixée à :

Natation course :

1 <sup>er</sup> personne inscrite de la famille :	225,00 euros
2 <sup>e</sup> personne inscrite de la même famille	200,00 euros
3 <sup>e</sup> personne inscrite de la même famille	175,00 euros
4 <sup>e</sup> personne inscrite de la même famille	150,00 euros
5 <sup>e</sup> personne inscrite de la même famille	125,00 euros

Aquaforme :

Forfait annuel 1 séance par semaine	225,00 euros
Forfait annuel 2 séances par semaine	285,00 euros

Baby Nageur :

200,00 euros

(Si plusieurs baby d'une même famille : voir tarif dégressif colonne Baby- tarif dégressif non cumulable avec le tarif dégressif natation course)

La possibilité de régler en 3 fois (3 chèques obligatoires le jour de l'inscription),

**le paiement en trois fois n'est possible que pour les inscriptions effectuées jusqu'en décembre 2016.**

Tickets loisirs, chèques ANCV et coupons sport ANCV acceptés. En cas de financement par un comité d'entreprise (CE), il est à la charge de l'adhérent de se faire rembourser directement par son CE.

Quelque soit le cas de figure, la somme totale doit être réglée au club.

### Article 04 : Cas particulier des officiels

Pour les officiels qui participent à 6 réunions (soit 6 ½ journées par an) de compétitions départementales et régionales ET aux 4 rencontres club, plusieurs cas sont possibles :

- Officiel non nageur : un chèque de caution d'un montant de la licence (40€) sera demandé et rendu en fin de saison s'il remplit les conditions citées ci-dessus
- Officiel nageur : il règle sa cotisation et 50€ lui seront remboursés en fin de saison s'il remplit les mêmes conditions.

-Officiel non nageur ayant un nageur dans le foyer : il règle la cotisation et 50€ seront remboursés en fin de saison sur la cotisation du nageur.

-Dirigeant officiel non nageur : licence offerte.

-Dirigeant officiel nageur : cotisation et licence offerte.

*Pour information, dans le cas de non présentation d'officiel lors des compétitions, le club risque une amende. Pas d'officiel, pas de compétition !*

### Article 05 : Le remboursement partiel en cas d'arrêt de l'activité

Aucun remboursement ne sera effectué à l'issue de la période d'essai de 15 jours après l'inscription.

**Le SCN n'effectuera aucun remboursement pour annulation à caractère personnel en cours de saison, ni en cas d'exclusion (art.06).** Un remboursement partiel de la cotisation peut être accordé sous certaines conditions. L'arrêt de l'activité sportive doit être total et définitif et survenir pour le motif de longue maladie (sur présentation d'un certificat médical attestant l'incapacité à poursuivre l'activité sportive). Toute demande de remboursement devra faire l'objet d'un courrier circonstancié adressé au président avec pièces justificatives au mieux dans les 15 jours suivant l'arrêt de l'activité. Le montant du remboursement s'élèvera au prorata de la cotisation annuelle, mais dans tous les cas, une part incompressible de 100€ sera retenue sur le montant du remboursement (licence fédérale non remboursable)

### Article 06 : Utilisation des installations sportives.

L'adhérent s'engage à respecter les consignes de sécurité et les règles d'hygiène de l'établissement où il se trouve dans l'exercice de son activité. De ce fait, il se soumet au règlement intérieur de l'établissement.

Tout manquement constaté, ou occasionnant des troubles au bon déroulement de l'activité ou nuisant à l'image du club pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent par le club. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'exclusion.

L'accès aux vestiaires s'effectue sur présentation de la carte magnétique remise en début de saison.

### Article 07 : Les absences des mineurs aux entraînements.

Toute absence doit être signalée au club soit directement auprès de l'éducateur ou auprès du secrétariat par mail : [scnat@wanadoo.fr](mailto:scnat@wanadoo.fr) ou par téléphone au 04 73 34 19 03. Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à sa prise en charge par les éducateurs au bord du bassin et après la fin de sa séance dès lors que l'enfant a passé les tripodes de sortie.

### Article 08 : Assurance

L'adhérent s'engage au titre de la responsabilité civile individuelle à vérifier, voire à mettre à jour, le niveau de couverture de son contrat souscrit auprès de son assureur. Selon l'activité (loisirs ou compétition) l'adhérent bénéficie de l'assurance de la Fédération Française de Natation (FFN). L'association STADE CLERMONTAIS NATATION (SCN) est assurée au titre de la Garantie responsabilité civile/défense pénale et recours. Tout accident survenant hors des activités planifiées du club ne peut engager la responsabilité du SCN.

## DEMANDE DE PRISE ET DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIE (Adhérent majeur)

### JE SOUSSIGNÉ(E) :

Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
Code Postal :  
Ville :

### AUTORISE (cochez les cases utiles) :

La prise d'une ou plusieurs photographie(s) (captation, fixation, enregistrement, numérisation) me représentant.

La diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographie(s) me représentant dans le(s) cadre(s) strictement énoncé(s) ci-après : Site Internet – Plaquettes – Affiches

### DANS LE CADRE STRICT D'ILLUSTRATION ET DE PROMOTION DU CLUB

Toute personne ayant un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre part dans le cadre de la présente autorisation, votre image ne pourra faire l'objet d'une quelconque fixation, utilisation, diffusion ou commercialisation.

Fait à : Signature <sup>(1)</sup> :

Le :

(1) Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »

## DEMANDE DE PRISE ET DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIE (Adhérent mineur)

### JE SOUSSIGNÉ(E) :

Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
Code Postal :  
Ville :

### AGISSANT EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT LÉGAL DU OU DES ENFANTS :

### Nom et prénom :

### Nom et prénom :

### Nom et prénom :

Signature :

Fait à Clermont Ferrand

**AUTORISE (cochez les cases utiles) :**  
 La prise d'une ou plusieurs photographie(s) (captation, fixation, enregistrement, numérisation) me représentant.

La diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographie(s) me représentant dans le(s) cadre(s) strictement énoncé(s) ci-après : Site Internet – Plaquettes – Affiches

### DANS LE CADRE STRICT D'ILLUSTRATION ET DE PROMOTION DU CLUB

Toute personne ayant un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre part dans le cadre de la présente autorisation, votre image ne pourra faire l'objet d'une quelconque fixation, utilisation, diffusion ou commercialisation.

Fait à : Signature <sup>(1)</sup> :

Le :

(1) Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »

### Article 09 : Engagements du Club.

Le club n'est pas responsable des problèmes de fonctionnement des installations mises à sa disposition par la Mairie ou la Communauté de Commune (problèmes techniques ou sanitaires, grèves, dégradations...), ni des vols pouvant être commis dans l'enceinte de ces installations. Le club s'engage à diffuser les informations dès qu'il en a connaissance via son site internet, et par affichage sur les portes des établissements. La responsabilité du club ne s'applique que durant le créneau horaire d'entraînement choisi et effectif. Aucun adhérent ne pourra accéder au bassin, si l'activité du club est annulée. Dans tous les cas, si vous avez le moindre doute, renseignez-vous avant de vous déplacer (04 73 34 19 03). Ne déposez pas vos enfants sans vous assurer de l'ouverture de la piscine et de la présence de l'entraîneur.

### Article 10 : Engagements du nageur.

Chaque nageur ayant reçu une dotation en équipement est tenu de la porter en compétition. Chaque sociétaire est tenu de respecter le matériel et les véhicules mis à disposition par le club. D'autre part, les adhérents s'engagent à adopter un comportement exemplaire lors des compétitions, déplacements, entraînements et aussi dans les vestiaires lors des accès aux bassins. Tout manquement sera sanctionné par décision du Comité Directeur (avertissement, exclusion temporaire, définitive...).

### Article 11 : Dispositions particulières.

**GROUPE BABY** : la présence de l'un des parents est indispensable (dans les gradins) au cas où l'enfant ait besoin de retourner dans les vestiaires pour accéder aux toilettes, l'éducateur ne pouvant laisser le groupe sans surveillance. Un seul parent référent pourra accéder à la partie « humide » des gradins, sous réserve de porter une tenue légère (short/tee-shirt/cloques).

### Article 12 : Divers.

Toute situation non prévue dans ce règlement sera soumise à l'arbitrage du Président et/ou du Comité Directeur.

Je soussigné(e)  
Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du STADE CLERMONTOIS NATATION  
et l'accepter dans son intégralité.